

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2021

CD20211027_27
id. 5988

Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

PLAN DE RELANCE - TRAVAUX SUR BÂTIMENTS SCOLAIRES

Afin de relancer la dynamique départementale, il est proposé d'accélérer, de façon significative, les programmes d'aménagement départementaux, en particulier en affirmant les exigences en matière d'éducation, avec l'extension de plusieurs collèges et la construction d'un gymnase.

Outre la stricte compétence de la collectivité en direction des collèges, le Département participera ainsi au financement de structures sportives dédiées à la pratique scolaire ou aux actions sportives.

Tous ces équipements profiteront aussi bien à la jeunesse tarn- et-garonnaise qu'à l'emploi local.

À cet effet, Monsieur le Président propose de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais et pour un montant total de 11 360 000 € :

- les constructions des extensions des collèges :
 - Vercingétorix à Montech ;
 - Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre ;

- une réflexion appuyée qui prendra en considération les résultats de l'étude prospective en cours pour les collèges :
 - Manuel Azaña à Montauban ;
 - Antonin Perbosc à Lafrançaise.

- la construction du gymnase du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne.

I - EXTENSIONS DE COLLÈGES

Suite à l'ouverture du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne, il s'avère que certains établissements scolaires du département ont encore des effectifs au-delà de leur capacité initiale.

En effet, plusieurs bâtiments modulaires restent implantés et d'autres ont été rajoutés à la rentrée de septembre 2021, permettant ainsi d'accompagner les besoins immédiats de locaux supplémentaires :

- au collège Vercingétorix à Montech : déplacement de la classe modulaire actuelle et ajout d'une seconde classe modulaire en location ;

- au collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre : trois bâtiments sont installés (deux en location, une propriété du Département) ;

- au collège Manuel Azaña à Montauban : installation d'une classe modulaire en location
- au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise : installation d'une quatrième classe modulaire en location (pour information, deux des trois classes actuellement en place ont été achetées par le Département en 2019) et d'un bloc de sanitaires additionnel ;
- au collège Jean Lacaze à Grisolles : quatre bâtiments modulaires ont été installés en location (deux en 2013, un en 2014 et un en 2018). Compte tenu de la baisse des effectifs, deux modules en rez-de-chaussée devaient être restitués fin juillet 2021. Il a été décidé, en juin dernier, de maintenir ces deux classes sur ce site.

Une étude prospective, menée par la direction des collèges, est en cours pour donner une vision plus large des évolutions des effectifs de collégiens dans le département dans les années à venir, notamment en tenant compte de l'évolution de la démographie. À l'issue de cette étude, la carte scolaire pourra être ajustée et des projets d'extension pourront être lancés sur certains établissements.

Cependant, au vu des implantations des bâtiments modulaires, des sur-effectifs de la rentrée de septembre 2021, il est d'ores et déjà annoncé que les extensions des collèges Vercingétorix à Montech, Jean Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre, dont la rédaction des programmes de construction est en cours, seront réalisées, ainsi qu'une réflexion appuyée sur les collèges Manuel Azaña à Montauban et Antonin Perbosc à Lafrançaise.

1) Extension du collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre :

Une étude de programmation avec le bureau d'études Vitam est en cours, afin de définir les besoins détaillés d'extension.

Les bâtiments actuels du collège s'étendent sur une surface utile de 3233 m², hors surface des bâtiments modulaires. L'objectif principal du projet est de passer la capacité du collège de 550 à 650 élèves.

Le projet, en plus des extensions, devra permettre de réaménager l'ensemble des locaux pour créer des pôles d'enseignements cohérents et clairement identifiés : un nouveau pôle d'enseignement artistique, un pôle d'enseignement scientifique. Les salles d'enseignement général seront construites en continuité des salles du 1^{er} étage.

Les objectifs opérationnels du projet (correspondant uniquement aux besoins pédagogiques), issus du pré-programme du bureau d'études Vitam, sont de :

- créer quatre salles de classe d'enseignement général ;
- créer une salle de musique et une salle d'arts plastiques ;
- regrouper en une grande salle les deux salles informatique et le laboratoire de langues ;
- créer une salle de classe d'enseignement scientifique ;
- créer une seconde salle d'études, juxtaposée à la salle existante et séparée par une cloison mobile, pour offrir, cloison retirée, une grande salle polyvalente à usages multiples (rencontres, expositions, ...); il est prévu que cet espace soit accessible aussi, directement depuis l'extérieur, pour permettre son utilisation en dehors des heures d'ouverture du collège ;
- créer un foyer des élèves (le collège n'en dispose pas) et deux salles de travail en petits groupes ;
- rénover la salle de travail des enseignants et les adaptations et scolarisation des handicapés (ASH);
- rénover et créer les espaces manquants du pôle technique ;
- retirer les trois salles de classe en construction modulaire.

Au total, le pré-programme prévoit la construction de 444 m² de surface utile et le réaménagement de 510 m² de surface utile dans les locaux existants.

Il est à noter que le pré-programme sera éventuellement complété pour prendre en compte des équipements complémentaires, comme par exemple l'agrandissement du préau, et qui permettront aux collégiens d'étudier dans de meilleures conditions.

À ce jour, un plan de financement provisoire est présenté ci-après, mais il sera vraisemblablement réajusté en fonction des éléments précités :

	DEPENSES en euros HT	RESSOURCES en euros HT	
Honoraires :	290 000 €	Subvention État :	1 013 000 €
Travaux :	1 736 000 €	Auto-financement :	1 013 000 €
Total :	2 026 000 €	Total :	2 026 000 €

Le projet prévoit le recours à une équipe de maîtrise d'oeuvre sélectionnée à l'issue d'un concours d'architectes et une mission complète (loi MOP).

Le calendrier prévisionnel de l'opération, au stade actuel du pré-programme, permet d'envisager une ouverture des nouveaux locaux à la rentrée scolaire de septembre 2024.

Les différentes étapes du projet sont :

- rédaction du programme technique détaillé : octobre - novembre 2021
- concours de maîtrise d'œuvre : décembre 2021 à fin mai 2022
- conception du projet : juin à fin décembre 2022
- appel d'offres des marchés de travaux : de janvier à fin avril 2023
- travaux : de mai 2023 à avril 2024

2) Extension du collège Vercingétorix à Montech

De même, pour l'extension du collège Vercingétorix à Montech, une étude de programmation avec le bureau d'études Vitam est en cours, afin de définir les besoins détaillés d'extension.

Les bâtiments actuels du collège s'étendent sur une surface utile de 3119 m², hors surface des bâtiments modulaires. L'objectif principal du projet est de passer la capacité du collège de 400 à 700 élèves.

Les objectifs opérationnels du projet, issus du pré-programme du bureau d'études Vitam, sont de :

- créer sept salles de classe d'enseignement général ;
- créer une salle de classe d'enseignement scientifique ;
- proposer un foyer des élèves plus grand (doublement de la surface) ;
- ouvrir une seconde salle d'études ;
- ajouter deux blocs de sanitaires accessibles depuis la cour de récréation ;
- retirer les cinq salles de classe en construction modulaire.

La réalisation de ces extensions devra permettre de créer des pôles d'enseignements cohérents : un pôle d'enseignement artistique et un pôle d'enseignement scientifique.

Au total, le pré-programme prévoit la construction de 644 m² de surface utile et le réaménagement de 267 m² de surface utile dans les locaux existants.

Il est à noter que le pré-programme sera éventuellement complété pour prendre en compte des équipements complémentaires, comme par exemple l'agrandissement du préau qui permettront aux collégiens d'étudier dans de meilleures conditions.

À ce jour, un plan de financement provisoire est présenté ci-après, mais il sera vraisemblablement réajusté en fonction des éléments précités :

	DEPENSES en euros HT	RESSOURCES en euros HT	
Honoraires :	339 150 €	Subvention Etat :	1 130 500 €
Travaux :	1 921 850 €	Auto-financement :	1 130 500 €
Total :	2 261 000 €	Total :	2 261 000 €

Le projet prévoit le recours à une équipe de maîtrise d’œuvre sélectionnée à l’issue d’un concours d’architectes et une mission complète (loi MOP).

Le calendrier prévisionnel de l’opération, au stade actuel du pré-programme, permet d’envisager une ouverture des nouveaux locaux à la rentrée scolaire de septembre 2024.

Les différentes étapes du projet sont :

- rédaction du programme technique détaillé : octobre - novembre 2021
- concours de maîtrise d’œuvre : décembre 2021 à fin mai 2022
- conception du projet : juin à fin décembre 2022
- appel d’offres des marchés de travaux : de janvier à fin avril 2023
- travaux : de mai 2023 à avril 2024

3) Extension des collèges de Manuel Azaña à Montauban et Antonin Perbosc à Lafrançaise

Il convient de lancer, dès à présent, la démarche d’extension de ces deux établissements.

Pour ce faire, une étude de programmation va être lancée dès cette fin d’année, sur chacun des deux sites. Ces deux études devront se faire avec un cabinet de programmiste en prestation externe. Un comité technique va être mis en place, regroupant les services du Département et les équipes pédagogiques et de la direction de chaque établissement, en lien avec l’inspection académique.

L’objectif de ces études de programmation est de définir précisément les besoins d’extension, en termes de salles de classes mais aussi de salles d’enseignement spécifique (par exemple : salles de sciences) et de locaux annexes, comme le foyer, la cour ou le réfectoire.

Pour l'ensemble de ces projets d'extensions, l'Assemblée départementale a voté lors de la réunion consacrée au budget primitif le 21 avril 2021 une autorisation de programme de 8 millions d'euros, avec des crédits de paiement échelonnés sur quatre exercices.

Pour mener à bien ces opérations et dans les meilleurs délais, il est proposé de transférer l'intégralité des crédits de paiement en 2021.

Cette autorisation de programme sera réajustée, éventuellement, lors d'une prochaine session, au fur et à mesure de l'état d'avancement des études de l'ensemble des projets.

II – CONSTRUCTION DU GYMNASÉ À VERDUN SUR GARONNE :

À l'occasion de la réunion consacrée au vote du budget primitif le 21 avril 2021, l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme de 2,75 millions d'euros, avec 200 000 € de crédits de paiement, en vue de la construction du gymnase du collège à Verdun-sur-Garonne.

L'estimation du programme de travaux avait été définie sur la base de celui du gymnase Azaña à Montauban, avec une toiture textile.

Désormais, il est proposé de construire un gymnase avec une toiture en dur, du type de celui réalisé à Montech. Le montant de ce projet est donc revu à la hausse.

Monsieur le Président propose d'augmenter l'autorisation de programme de 610 000 €.

Une étude de programmation va être lancée dès cette fin d'année avec un cabinet de programmiste en prestation externe.

Un comité technique sera mis en place, regroupant les services du Département, les équipes pédagogiques et de la direction du collège, en lien avec l'inspection académique, ainsi que les services de la mairie de Verdun-sur-Garonne afin de recueillir les besoins des associations sportives.

Le programme définitif ainsi que l'autorisation de programme éventuellement réévaluée, si besoin, sera présenté dans un rapport particulier à l'occasion d'une prochaine séance.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la commission des finances, personnel, affaires générales,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'extension des collèges :
 - Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre pour un coût prévisionnel d'opération de 2 026 000 € HT, ainsi que le plan de financement présenté ;
 - Vercingétorix à Montech pour un coût prévisionnel d'opération de 2 261 000 € HT, ainsi que le plan de financement présenté ;
- Approuve le lancement des études de programmation pour les collèges Manuel Azaña à Montauban et Antonin Perbosc à Lafrançaise ;
- Approuve la ratification d'un crédit de paiement de 7,8 millions d'euros à l'article 231312 – sous-fonction 221 (extensions des collèges) ;
- Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme 2021 de 610 000 € ainsi que la ratification des crédits de paiement, passant de 200 000 € à 3 360 000 € à l'article 231314 – sous-fonction 221 (construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL